



COMMUNAUTE DE COMMUNES « COUTACH VIDOURLE »

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

Séance du Conseil Communautaire

L'an deux mil neuf et le quatre mars, à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coutach Vidourle s'est réuni au foyer de Vic le Fesq, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes Coutach Vidourle.

Date de convocation : le 26 février 2009

Date d'affichage : le 26 février 2009

Nombre de délégués : 45

En exercice : 45

Présents : 37

Votants : 37

Votant par procuration : 5

Absents : 3

Présents :

M. MARION Michel, M.DOUMENC Daniel, M. HEYER Olivier, M. SEGUIN William, Mme DOMMARTIN Sylvette, M ROUDIL Joël, M. DUBOIS Roland, M. LOPEZ Richard, M. JEAN Lionel, M. de TOLEDO Philippe, Mme GODET Marie-Thérèse, de BOUARD Alain, Mme ROMERO Maryse, Mme SAKIZ Véronique, ROCHE Michèle, M. GRAS Jean-Claude, M. CHARVEIN Jean-Victor, M. JONGET Marc, Mme LOPEZ Karine, M. SEGURA Bernard, M. CHAZEL Robert, M. BOURHIL Mohamed, M. LABRUGUIERE Eric, M. PONS Alain, M. BRUN René, Mme GREVE Béatrice, Mme RIFKIN Sonia, Mme CAZALY Geneviève, M. VIALA Rémy, M. CROUZET Jack, Mme AUDUMARES Sylvie, Mme VALENTIN Nadine, M. CAMPROUX Christian, Mme MASOT Alexandra, Mme AUBERT Martine, Mme DUBOIS Karine, M. BEAUD Paul, M. MONEL José.

Procurations de : M. SIPEIRE Jacky à Mme GODET Marie-Thérèse,
M. MARION Bernard à GAILLARD Olivier,
Mme PICAS Nathalie à Mme. DUBOIS Karine.

Absents excusés : M. ALBEROLA Laurent, RIGAL Robert Jules, Mme CARRIO Christine.

Commune absente : Aucune

Secrétaire de séance : GRAS Jean-Claude

Début de séance : 18 h 45

1 - Approbation du Conseil Communautaire du 4 février 2009

Olivier GAILLARD ouvre la séance et remercie de leur présence les délégués communautaires.

Il rappelle que le procès verbal de la séance du 4 février 2009 a été envoyé à chaque délégué.
Aucune observation n'étant parvenue à ce jour, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 4 février 2009.

2 - Budget Principal : approbation du Compte Administratif de 2008

Olivier GAILLARD, président, expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2008.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2008 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2008,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Olivier GAILLARD,

Le Président ayant quitté la séance, et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Véronique SAKIZ, 1^{ère} Vice-Présidente, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2008 du budget principal, comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 322 753.13	2 485 487.59
RECETTES	1 448 870.24	2 522 183.00
EXCEDENT	126 117.11	36 695.41

Olivier GAILLARD regagne la salle.

3 - Budget Principal : approbation du Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2008

Olivier GAILLARD informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008, a été réalisée par le Receveur Communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle. Il ajoute que le receveur a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Olivier GAILLARD,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité

- le compte de gestion du receveur du budget général pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle pour le même exercice.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR AU 31 12 2008

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 322 753.13	2 485 487.59
RECETTES	1 448 870.24	2 522 183.00
EXCEDENT	126 117.11	36 695.41

4 -Budget Principal : résultat de l'exécution du Budget 2008 et affectation du résultat de l'exercice 2008

Olivier GAILLARD donne lecture des résultats de l'exercice 2008 :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Prévisions budgétaires A	3 036 589.51	2 444 379.17
	Titres de recettes émis B	1 448 870.24	2 522 183.00
	Restes à réaliser C		
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales D	3 087 413.91	2 650 406.08
	Engagements E		
	Mandats émis F	1 322 753.13	2 485 487.59
	Dépenses engagées non mandatées (G = E - F)		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution		
	(B - F) Excédent	126 117.11	36 695.41
	(F - B) Déficit		
	Solde des Restes à réaliser (C - G) Excédent (G - E) Déficit		
RESULTAT REPORTE N - 1	Excédent	51 239.44	206 026.91
	Déficit		
RESULTAT CUMULE	(Résultat de l'exercice + résultat reporté n-1)		
	Excédent	177 356.55	242 722.32
	Déficit		

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2007		00.00	
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2008		177 356.55	242 722.32

RESULTAT D'EXECUTION

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007	RESULTATS DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
INVESTISSEMENT	51 239.44	0.00	126 117.11	177 356.55
FONCTIONNEMENT	206 026.91	0.00	36 695.41	242 722.32
TOTAL	257 266.35	0.00	162 812.52	420 078.87

Il présente les conclusions de la commission des Finances qui propose de reporter en 2009, en section de fonctionnement la somme de 242 722.32 € et en section d'investissement la somme de 177 356.55 €

Le Conseil Communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'arrêter le résultat de clôture du budget général à la somme de 420 078.87 €
- d'affecter pour l'exercice 2009 en section de fonctionnement la somme de 242 722.32 € et en section d'investissement la somme de 177 356.55 €

5 - Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : approbation du Compte d'exploitation 2008

Véronique SAKIZ, première Vice-Présidente expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2008.
Elle donne lecture des dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2008 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2008
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Véronique SAKIZ,

Le Président ayant quitté la séance, et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Véronique SAKIZ, 1^{er} Vice-Présidente, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le Compte Administratif 2008 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif, comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	00.0	34 016.68
RECETTES	2 157.20	34 017.00
EXCEDENT	2 157.20	0.32

Olivier GAILLARD regagne la salle.

6 - Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif : approbation du Compte de Gestion du Receveur, de l'exercice 2008

Véronique SAKIZ informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008, a été réalisée par le Receveur Communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle. Il ajoute que le receveur a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Véronique SAKIZ,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité

- le compte de gestion du receveur du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle pour le même exercice.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR AU 31 12 2008

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	0.00	34 016.68
RECETTES	2 157.20	34 017.00
EXCEDENT	2 157.20	0.32

7 - Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif : résultat de l'exécution du Budget 2008 et affectation du résultat de l'exercice 2008

Véronique SAKIZ donne lecture des résultats de l'exercice 2008 :

OBJET	OPERATIONS	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	Prévisions budgétaires A	7 190.91	35 858.00
	Titres de recettes émis B	2 157.20	34 017.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales D	7 190.91	35 858.00
	Engagements E		
	Mandats émis F	0.00	34 016.68
	Dépenses engagées non mandatées... (G = E - F)		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution		
	(B - F) Excédent	2 157.20	0.32
	(F - B) Déficit		
	Solde des Restes à réaliser (C - G) Excédent (G - E) Déficit		
RESULTAT REPORTE N - 1	Excédent	5 033.71	74.92
	Déficit		
RESULTAT CUMULE	(Résultat de l'exercice + résultat reporté n-1)		
	Excédent Déficit	7 190.91	75.24
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2008		0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2008		7 190.91	75.24

RESULTAT D'EXECUTION

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007	RESULTATS DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
INVESTISSEMENT	5 033.71	00.0	2 157.20	7 190.91
EXPLOITATION	74.92	00.0	0.32	75.24
TOTAL	5 108.63	00.0	2 157.52	7 266.15

Il présente les conclusions de la commission des Finances qui propose de reporter en 2009, en section d'exploitation la somme de 75.24 € et en section d'investissement la somme de 7 190.91 €

Le Conseil Communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter le résultat de clôture du Service Public d'Assainissement Non Collectif à la somme de 7 266.15 €
- d'affecter en section d'exploitation la somme de 75.24 € et en section d'investissement pour l'exercice 2009 la somme de 7 190.91 €

8 - Budget de la Zone d'Activités Multiples de Sauve : approbation du Compte Administratif 2008

Olivier GAILLARD expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2008.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2008 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2008,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Olivier GAILLARD,

Le Président ayant quitté la séance, et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Véronique SAKIZ, 1^{er} Vice-Présidente, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité,

- le Compte Administratif 2008 du budget de la Zone Activités Multiples comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	904 638.94	1 674 717.50
RECETTES	2 255 643.99	1 079 435.23
EXCEDENT	1 351 005.05	
DEFICIT		595 282.27

Olivier GAILLARD regagne la salle.

9 - Budget de la Zone d'Activités Multiples de Sauve : approbation du Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2008

Olivier GAILLARD informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008, a été réalisée par le Receveur Communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle. Il ajoute que le receveur a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Olivier GAILLARD,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité

- le compte de gestion du receveur du budget de la Zone d'Activités Multiples pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Communauté de Communes Coutach Vidourle pour le même exercice.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR AU 31 12 2008

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	904 638.94	1 674 717.50
RECETTES	2 255 643.99	1 079 435.23
EXCEDENT	1 351 005.05	
DEFICIT		595 282.27

10 - Budget de la Zone d'Activités Multiples de Sauve : résultat de l'exécution du Budget 2008 et affectation du résultat de l'exercice 2008

Olivier GAILLARD donne lecture des résultats de l'exercice 2008 :

OBJET	OPERATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Prévisions budgétaires A	2 850 952.63	3 365 195.91
	Titres de recettes émis B	2 255 643.99	1 079 435.23
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales D	2 850 952 .63	3 365 195.91
	Engagements E		
	Mandats émis F	904 638.94	1 674 717.50
	Dépenses engagées non mandatées... (G = E - F)		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution		
	(B - F) Excédent	1 351 005.05	- 595 282.27
	(F - B) Déficit		
	Solde des Restes à réaliser (C - G) Excédent (G - E) Déficit		
RESULTAT REPORTE N - 1	Excédent	4 298.48	
	Déficit		- 704 740.46
RESULTAT CUMULE	(Résultat de l'exercice + résultat reporté n-1)		
	Excédent Déficit	1 355 303.53	-1 300 022.73
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2008		0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2008		1 355 303.53	- 1 300 022.73

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2008	RESULTATS DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
INVESTISSEMENT	4 298 .48	0.00	1 351 005.05	1 355 303.53
FONCTIONNEMENT	- 704 740.46	0.00	- 595 282.27	- 1 300 022.73
TOTAL	- 700 441.98	0.00	755 722.78	55 280.80

Le Conseil Communautaire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'arrêter le résultat de clôture du budget de la Zone d'Activités de Sauve à la somme de 55 280.80 €

11) Adhésion de la Communauté de Communes au Pays Vidourle Camargue

Le Président rappelle que le 26 novembre 2008, la Communauté de communes a fait le choix d'adhérer à une structure Pays, et que la majorité du Conseil communautaire s'est exprimée en faveur de l'adhésion au Pays Vidourle Camargue.

Il explique que cette délibération de principe a été transmise au Pays Vidourle Camargue, qui s'est à son tour prononcé, le 23 février 2009, à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Coutach Vidourle et à modifier ses statuts en conséquence.

Il précise que suites à ces deux décisions et, afin de parfaire l'adhésion de la Communauté de communes au Pays Vidourle Camargue, celle-ci doit maintenant adopter officiellement la Charte de Développement du Pays, et adhérer au Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue, structure porteuse du Pays.

Il explique que la Charte de Développement du Pays traduit le projet commun de développement durable du territoire, qu'elle exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels, sociaux, ..., des membres du Pays, et s'attache à renforcer les solidarités réciproques entre ville et espace rural.

Il précise que c'est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services, et que la Charte formalise les engagements des différents acteurs et précise les principes et les moyens d'action dont se dotera le Pays pour remplir ses objectifs, en se projetant à une dizaine d'année afin de garantir la cohérence globale et une portée suffisante au projet.

Il rappelle qu'elle est élaborée par les élus et le Conseil de Développement et est adoptée par les communes et EPCI membres, et qu'elle comprend deux parties :

- le **diagnostic de territoire**,
- le **projet de territoire**, c'est-à-dire les orientations stratégiques choisies par les acteurs locaux

La partie « projet de territoire » est composée d'axes qui se déclinent en volets, eux-mêmes contenant plusieurs mesures qui amènent à des pistes d'actions.

Le Président donne ensuite lecture d'un résumé de la Charte du Pays Vidourle Camargue

Diagnostic de territoire :

↪ **La situation géographique**

- un territoire proche des agglomérations de Nîmes et Montpellier
- un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône

↪ **Les milieux naturels**

- une mosaïque de milieux naturels
- un pays d'eau
- un patrimoine naturel d'une grande richesse faisant l'objet de classements au plan national et international

↪ **Culture et patrimoine**

- une identité culturelle forte et fédératrice autour de la tradition du taureau camarguais
- un patrimoine historique d'une grande diversité réparti sur l'ensemble du territoire et mettant en évidence sa situation de carrefour à travers les âges

↪ **La démographie**

- une évolution démographique en augmentation constante
- un phénomène de banlieurisation entre les deux agglomérations
- une population relativement jeune

↪ **Les flux domicile/travail**

- un territoire qui dispose de quelques pôles de développement, mais insuffisant pour absorber le potentiel d'actifs résidant sur le territoire
- un territoire encore très dépendant de Nîmes et de Montpellier au regard de l'emploi
- un territoire soumis à une pression urbaine forte, en particulier le long des axes routiers

↪ **La situation économique**

- faiblesse du tissu industriel
- développement des activités tertiaires
- activités économiques concentrées dans certaines zones urbaines bien déterminées
- un territoire qui présente encore de fortes caractéristiques rurales et une carence au niveau de l'offre de services

↪ **L'agriculture**

- une agriculture diversifiée et adaptée au terroir
- des exploitations majoritairement à caractère familial
- des productions favorisant l'image du terroir : olive, taureau de Camargue, riz, sagne, vins de terroir, ...

↳ Le tourisme

- une offre touristique abondante et diversifiée
- un tourisme de masse sur le littoral
- un tourisme rural diffus dans l'arrière-pays

↳ La situation sociale

- une progression du nombre d'allocataires du RMI et un taux de chômage élevé
- un territoire affecté par des situations de précarité économiques et sociales
- des disparités de ressources salariales importantes
- des problèmes localisés sur les centres urbains

Projet de territoire :

↳ 1^{ER} AXE : MAINTENIR UN CADRE DE VIE PRIVILEGIE

↳ Volet 1 : faire valoir la spécificité du territoire

- Affirmer la vocation semi-rurale du territoire
 - ↳ Schéma de secteur à l'intérieur du SCOT Sud Gard
 - ↳ Créer une charte paysagère qui s'intégrera dans les documents d'urbanisme des communes
 - ↳ Créer un schéma directeur d'urbanisme commercial
- Valoriser le patrimoine culturel et naturel
 - ↳ Mettre en place un réseau d'accueil touristique
 - ↳ Mettre en place et promouvoir un label local du Pays Vidourle Camargue
 - ↳ Favoriser la réhabilitation du petit patrimoine bâti
 - ↳ Valoriser les éléments forts de l'identité camarguaise et les routes à thème

↳ Volet 2 : améliorer les liaisons internes du territoire

- Assurer un meilleur maillage des infrastructures de transport
 - ↳ Développer des transports en commun adaptés aux contraintes de l'emploi local et en liaison avec les agglomérations voisines
 - ↳ Développer le transport ferroviaire, exploiter le transport fluvial
 - ↳ Faire valoir les intérêts du Pays dans l'aménagement des voies de communication au plan départemental et régional
- Mieux répartir les flux touristiques
 - ↳ Créer des voies vertes
 - ↳ Développer le tourisme fluvial
 - ↳ Encourager la réhabilitation des anciennes voies ferrées
 - ↳ Favoriser la création d'un réseau de pistes cyclables et pédestres
 - ↳ Développer un tourisme hors saison et harmoniser les programmations culturelles et commerciales sur l'ensemble du territoire

↳ Volets 3 : promouvoir une gestion maîtrisée du territoire

- Coordonner les dispositifs de gestion de l'espace
 - ↳ Instaurer une communication efficace sur les PPR et sur les zones inondables
 - ↳ Coordonner l'ensemble des dispositifs et des moyens pour la gestion des inondations
 - ↳ Créer un SAGE sur le Vidourle et sur le Vistre
- Affirmer une cohérence territoriale
 - ↳ S'appuyer sur le droit de préemption des collectivités pour constituer des zones d'expansion des crues
 - ↳ Créer un schéma de développement des zones d'activités afin de préserver la vocation semi rurale du territoire et d'assurer l'identité du pays à l'intérieur du SCOT du Gard

↳ 2^{EME} AXE : ENCOURAGER UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUALITATIF

↳ Volet 1 : optimiser les ressources humaines

- Faire évoluer les pratiques
 - ↳ Soutenir les démarches de groupement d'employeur pour permettre une meilleure gestion de l'emploi annuel et saisonnier
 - ↳ Créer une maison des entreprises pour assurer l'accueil et l'accompagnement des entreprises
 - ↳ Mettre en place des opérations de rénovations et d'amélioration du parc ancien de location touristique
 - ↳ Soutenir les activités agricoles traditionnelles en tenant compte des équilibres fonciers et écologiques
- Mettre en place des formations adaptées
 - ↳ Créer des centres de formation et d'enseignement professionnel
 - ↳ Apporter un soutien à la formation continue adaptée aux besoins des entreprises locales

↳ Volet 2 : adapter l'activité économique aux exigences du cadre de vie

- Assurer une répartition économique équilibrée et adaptée aux spécificités du Pays
 - ↳ Création de routes touristiques à thème
 - ↳ Mettre en place un schéma des zones d'activités
 - ↳ Encourager le développement de nouvelles filières (pôle nautique, services à la personne, ...)
- Favoriser l'implantation d'entreprise respectueuse de l'environnement
 - ↳ Soutenir les démarches en faveur de l'agriculture raisonnée
 - ↳ Favoriser l'implantation d'entreprises non polluantes
 - ↳ Mettre en place une politique de gestion des déchets industriels et agricoles

↳ Volet 3 : gérer la croissance démographique

- Maintenir et développer les services de proximité
 - ↳ Dynamiser le petit commerce local
 - ↳ Développer les services de proximité (crèche, centre de loisirs, ...)
 - ↳ Apporter un soutien à la décentralisation des activités culturelles et l'accès à la culture pour tous
- Renforcer la cohésion sociale
 - ↳ Réaliser un recueil des associations et des activités culturelles et de loisirs à l'échelle du Pays
 - ↳ Développer et restaurer les espaces publics comme lieux de rencontres et espaces de vie inter-génération
 - ↳ Faciliter les échanges interentreprises au sein des ZAC (restauration, transport, ...)
- Assurer un développement urbain harmonieux
 - ↳ Mettre en place un observatoire foncier pour une meilleure évaluation du développement urbain
 - ↳ Développer une offre de logement pour tous
 - ↳ Réhabilitation des centres anciens
 - ↳ Mettre en œuvre une Charte d'urbanisme pour la réhabilitation de l'habitat ancien des cœurs de villes et villages

↳ 3^{EME} AXE : FAVORISER LES SYNERGIES DU TERRITOIRE

↳ Volet 1 : renforcer le sentiment d'appartenance au Pays

- Simplifier et harmoniser l'accès des services au citoyen
 - ↳ Elaborer un diagnostic faisant état de l'existant des dispositifs et des structures et clarifier les domaines d'intervention de chacun
 - ↳ Etablir un recueil des associations et des activités à caractère social à l'échelle du Pays
 - ↳ Soutenir les initiatives de regroupement des structures dans un même lieu afin de faciliter l'accès aux informations et services et mutualiser les moyens
 - ↳ Rapprocher l'offre et la demande en matière de logement par la création d'un office local de l'habitat
- Favoriser la démocratie participative
 - ↳ Faire vivre le Conseil de développement en intégrant toutes les composantes de la vie civile locale
 - ↳ Mettre en place un site internet interactif afin d'informer la population sur les actions du Pays et de solliciter son avis
 - ↳ Organiser des consultations régulières de la population, des associations et des acteurs du territoire

↳ Volet 2 : promouvoir le dynamisme interne et l'ouverture vers les autres

- Assurer une représentativité au Pays
 - ☞ Assurer la représentation du Pays au sein des instances publiques décisionnaires (SCOT Sud Gard, ...)
 - ☞ Mettre en place une politique active de communication (label Pays, site internet, signalétiques propres, journal de Pays, ...)
- Faciliter les alliances avec les territoires voisins
 - ☞ Favoriser les conventions de partenariat avec les communautés et les Pays voisins sur des thématiques communes
 - ☞ Favoriser les échanges d'expériences, organiser des rencontres
 - ☞ S'appuyer sur les complémentarités à rechercher avec les agglomérations et les Pays voisins

Le Président précise enfin que la Charte de Développement du Pays Vidourle Camargue a été rédigée entre 2000 et 2002, et que le Pays Vidourle Camargue, après 3 ans d'existence, souhaite réaliser une évaluation des actions réalisées, et passer à une nouvelle étape. Le Pays prévoit en effet de réaliser une étude qui permettra à terme de réactualiser la Charte de Développement.

Il est donc proposé à la Communauté de communes de prendre une part active dans cette étude afin d'être associée à la rédaction de la nouvelle Charte. Dans cette perspective, la Communauté de communes participerait au « programme d'animation et d'orientation compris comme une étude de préfiguration en vue du lancement d'un agenda 21 pour le pays Vidourle Camargue ». Ce programme évaluera la capacité du territoire à se lancer dans un programme Agenda 21.

Le Président informe l'Assemblée que la Communauté de communes doit également approuver le rôle et la composition du Conseil de Développement du Pays Vidourle Camargue. Il explique ensuite son histoire, sa composition et ses missions :

Créé le 18 décembre 2002, le Conseil de Développement a pour objet de faire participer la société civile au développement global, durable, cohérent, harmonieux du Pays Vidourle Camargue et à l'aménagement de son territoire.

Aux côtés des élus, le Conseil de Développement, présidé par Olivier Gibelin, viticulteur, rassemble chefs d'entreprises, associations, chambres consulaires et toute personne physique ou morale volontaire, qui souhaite s'investir dans le développement de son territoire.

L'assemblée plénière est composée de 4 collèges :

- collège des associations et de la société civile,
- collège des socio-professionnels,
- collège des institutions,
- collège des élus.

Le Conseil de Développement a pour mission de :

- Mobiliser les acteurs, regrouper les forces vives du territoire
- Garantir les enjeux, les objectifs de la Charte de Pays
- Faire réaliser des études

- Identifier de nouveaux enjeux, proposer des orientations
- Formuler un avis sur les projets et décisions
- Participer au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Informer, sensibiliser la population locale
- Promouvoir le Pays
- Créer une interface avec d'autres conseils de développement et d'autres territoires

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5, L 5211-17, L 5214-16 et L 5214-27 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Coutach Vidourle ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue ;

Considérant le projet de développement de la Communauté de communes Coutach Vidourle ;

Considérant que cette extension des compétences n'entraîne aucun transfert de personnel, de bien ou mise à disposition d'équipements communaux ;

Considérant l'intérêt des contribuables de la Communauté de communes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue ;
- d'adopter la Charte de Développement du Pays Vidourle Camargue ;
- d'approuver le rôle et la composition du Conseil de Développement ;
- de participer au « programme d'animation et d'orientation compris comme une étude de préfiguration en vue du lancement d'un agenda 21 pour le pays Vidourle Camargue ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h20

Le Président,

Olivier GAILLARD.